

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 6 MARS 2012

2012-08 APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille douze, le mardi 6 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 29 février 2012, s'est réuni salle de la Tour, à la mairie de Château Thebaud, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Suppléants présents :

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Secrétaire de séance : M. Michel TILLARD

Délibération affichée : le 7 mars 2012

2012-08 APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Les collectivités adhérentes au SYDELA ont été consultées en 2010 afin de savoir si elles souhaiteraient lui déléguer la maintenance de leurs installations d'éclairage public, en complément de la compétence « investissements en éclairage public ». Environ 80 communes ont répondu favorablement dans le cadre de cette enquête, sans engagement de leur part.

Afin de permettre à cette opération de voir le jour, une réforme statutaire a été menée en 2011 et 2012 pour permettre au SYDELA de proposer à ses adhérents une compétence optionnelle « investissements et maintenance des installations d'éclairage public ».

Une communication sera conduite en direction des collectivités adhérentes lorsque les résultats de la présente consultation seront connus afin de leur présenter l'offre globale du SYDELA (prestations et coûts). Il leur sera alors proposé de transférer effectivement la compétence « maintenance des installations en éclairage public ».

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- de procéder à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour l'attribution du marché de service dont les caractéristiques seront les suivantes :
 - Objet : maintenance des installations d'éclairage public, et petits travaux de réparation et de remise à niveau
 - Trois niveaux de service seront proposés au choix des adhérents conformément au document joint en annexe
 - Allotissement : 5 lots géographiques (liste jointe en annexe)
 - Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : septembre 2012
 - Durée : marchés de deux ans renouvelable 1 fois et donc une durée maximale de 4 ans, conformément à l'article 8 du code des marchés publics,
 - Marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- d'autoriser le président à engager et conduire la procédure de consultation.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET

